


RD1_Yutz
 Carte B : Secteurs affectés par le bruit localisés en application
 des articles R 571-32 et suivants du Code de l'Environnement
 Vu pour être annexé à l'arrêté préfectoral n° 2.009-DEDD/BEN-25
 Signé: pour le Préfet

Pour le Préfet,
 Par déléguation,
 Le Directeur de l'Environnement
 et du Développement durable

(Signature)

Monique HAMAN

	Tampon de la largeur fixée dans l'arrêté de classement
CATEGORIE de l'infrastructure	LARGEUR MAXIMALE des secteurs affectés par le bruit de part et d'autre de l'infrastructure
1	d=300 m
2	d=250 m
3	d=100 m
4	d=30 m
5	d=10 m

Conception : DDE57/SAH/EGOD
 Sources : IGN SCAN 25
 C:\Documents and Settings\All Users\Documents\GEOMATIQUE\BRUIT\SOPHONEL
 BD MapInfo des cartes CETE\WORROUTEDEPARTEMENTALE\RD1_Yutz_carte_B.wor
 AA/14 MAI 2008